



lens-liévin-hénin-carvin

RAPPORT D'ACTIVITÉ
2022



RAPPORT D'ACTIVITE DU SCoT DE LENS-LIEVIN-HENIN-CARVIN

ANNEE 2022

(PRESENTE LORS DU COMITE SYNDICAL DU 25 SEPTEMBRE 2023)

Sommaire

Page 3-4 - Carte d'identité et rôle du SCoT

Page 5 - Une gouvernance partagée

Page 5 - L'équipe technique et administrative

Page 6-9 - La mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale

Page 9 - Contributions pour l'élaboration des documents de programmation Urbaine

Page 9-10 – La conférence régionale des SCoT

Page 10-12 - Avancement de l'élaboration du nouveau Schéma de cohérence territorial

Page 12-14 - L'exercice financier 2022



Le mot du Président

L'année 2022 a été une année stratégique pour notre SCoT.

Sa révision générale s'est en effet poursuivie avec l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique du futur schéma de cohérence territoriale. Ces travaux ont été menés avec la participation active des élus et des acteurs de l'aménagement. Ils ont consisté à définir les orientations pour un urbanisme de qualité dans le but d'améliorer le bien-être de nos habitants et de renforcer l'attractivité de notre territoire.

La stratégie nationale et régionale pour la lutte contre l'artificialisation des sols a aussi été au

cœur des préoccupations de 2022. Pour faciliter la mise en œuvre de la Loi Climat et résilience, une proposition de loi du Sénat a finalement été adoptée en juillet 2023 par le Parlement. Au niveau régional, la conférence des SCoT des Hauts-France a pu exprimer ses attentes pour la réduction de la consommation foncière.

Cette approche stratégique s'est aussi accompagnée d'un travail de terrain. En effet, notre SCoT a continué, auprès des maires, à apporter sa contribution pour la délivrance des autorisations d'urbanisme des communes pour poursuivre la transformation de notre territoire et répondre aux besoins de ses 370 000 habitants.

Je poursuivrai le travail pour mener à terme la révision du Scot e Lens-Liévin-Hénin-Carvin, grâce à votre participation active, dans la concertation, pour la réussite de nos projets au service de nos populations.

**Le Président,
Marcello DELLA FRANCA**

-2-

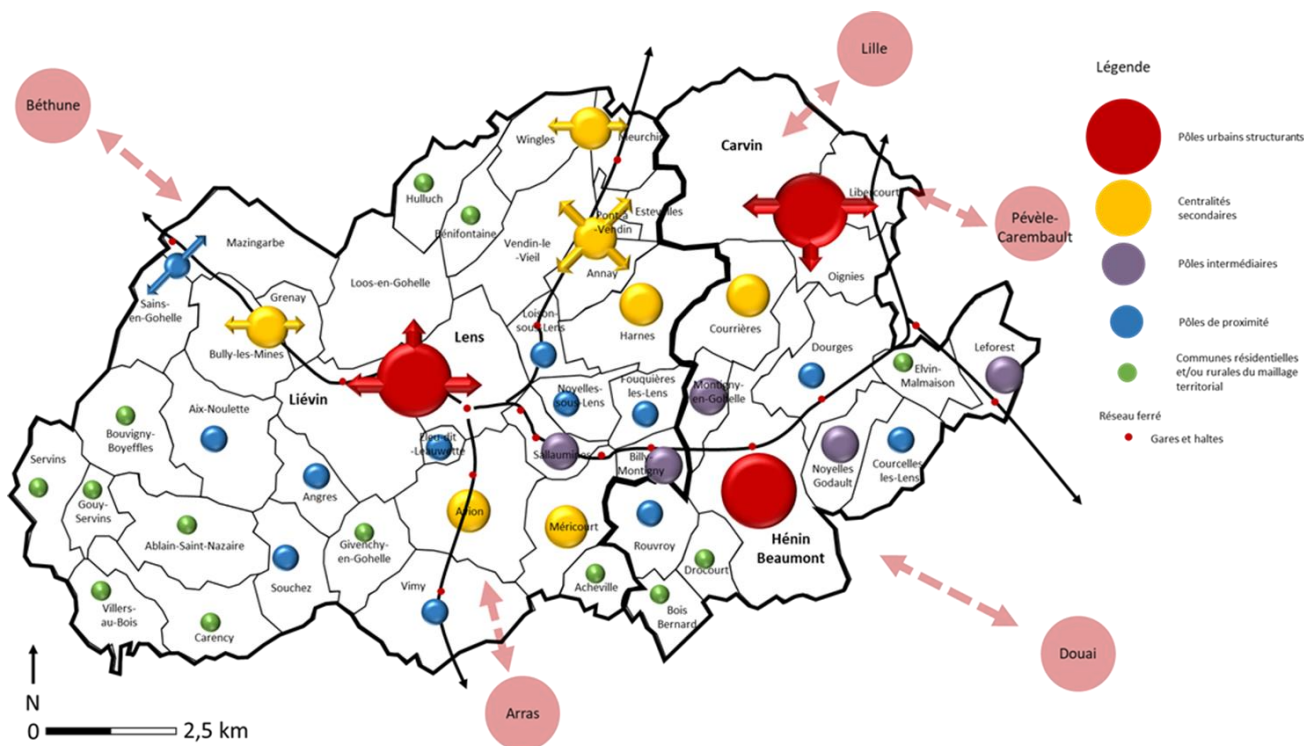
Un bassin de vie de 369 133 habitants, 50 communes et deux communautés d'agglomération

Créé en 2002 en application de la loi « Solidarité et Renouveau Urbain », le syndicat mixte du SCoT est composé des deux communautés d'agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin. Son périmètre s'étend sur cinquante communes.

C'est un territoire d'importance ; fort de ses 369 133 habitants (*Insee 2020*), le SCoT de LENS-LIEVIN-HENIN-CARVIN est en population le troisième SCoT des Hauts-de-France après celui du GRAND AMIENOIS et celui de la METROPOLE LILLOISE. Avec plus de 1 000 habitants/km², sa densité de population est équivalente à celle des grandes métropoles du

pays. Enfin grâce à son niveau d'équipement, le territoire est considéré comme l'un des *pôles d'envergure régional* par le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

Ce territoire se caractérise aussi par sa diversité. **Trois secteurs sont imbriqués** : les pôles structurants autour de LENS-LIEVIN, HENIN-BEAUMONT et CARVIN, un continuum urbain de SAINS-en GOHELLE à LEFOREST, et une zone rurale résidentielle située principalement dans une frange sud allant de SERVINS à BOIS-BERNARD.



Carte de l'armature territoriale du SCoT de Lens-Liévin- Hénin-Carvin (Extrait du Pré-Projet d'aménagement stratégique - Réalisation : ALGOE – Déc. 2022)

Le SCoT : un outil au service de la planification urbaine et de l'aménagement opérationnel

Régi par les dispositions du Code de l'Urbanisme, le syndicat mixte en charge du SCoT a pour objet (...) la mise en œuvre et la révision du Schéma de cohérence territoriale.

Le document en vigueur, approuvé le 11 février 2008, fixe les orientations générales à prendre en compte dans les projets d'aménagement.

Ces orientations portent sur l'environnement, le développement économique et le développement urbain (habitat, gestion

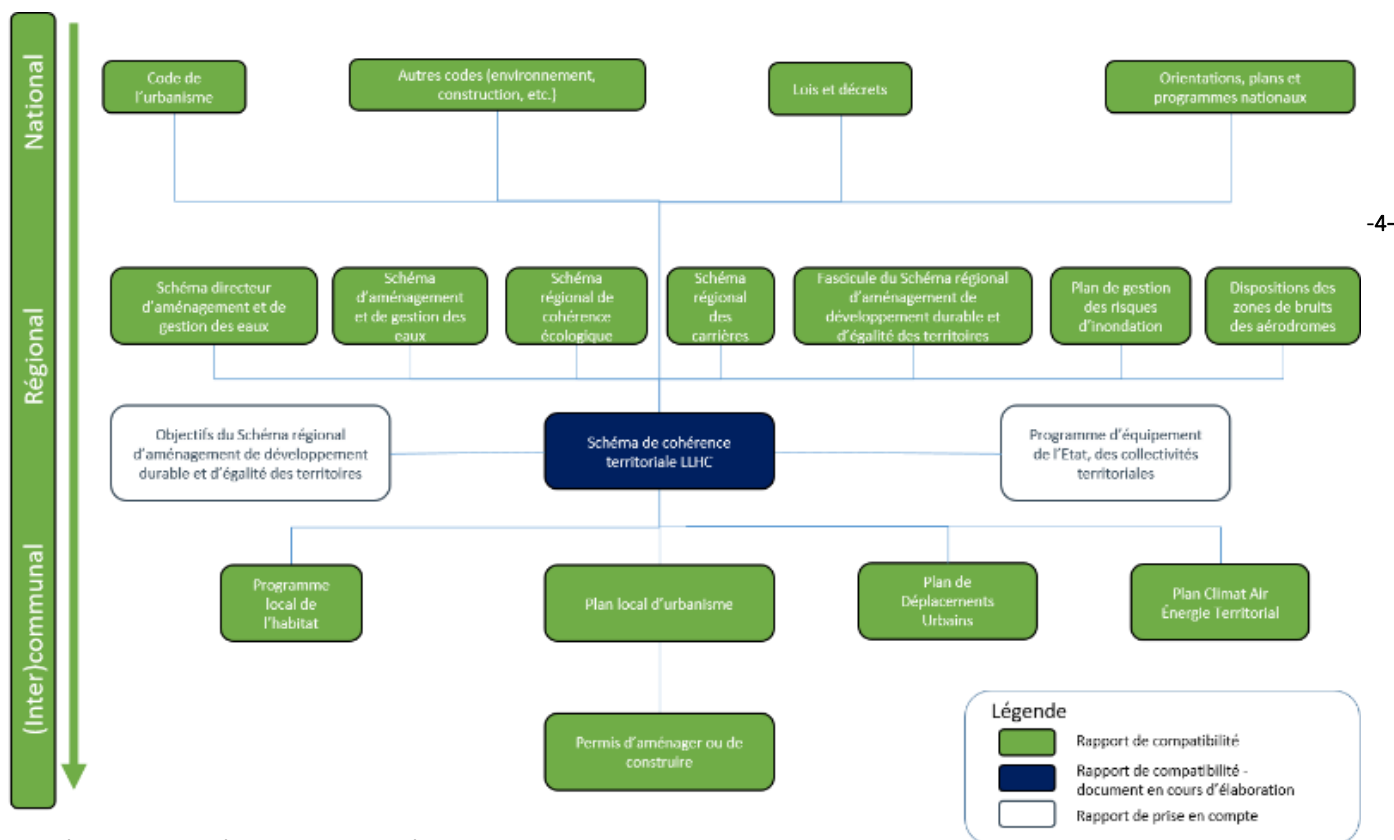
économique des espaces, développement commercial et mobilité).

En urbanisme opérationnel, les projets d'aménagement importants (soit ceux portant sur des surfaces plancher supérieures à 5 000 m² et sur des surfaces commerciales de plus de 1 000 m²) **doivent être compatibles avec le SCoT**, c'est-à-dire non contraire à ses dispositions.

En ce qui concerne les documents de planification ou de programmation urbaine, le SCoT a un rôle « charnière ». En effet les plans locaux d'urbanisme (PLU), les plans locaux de l'habitat (PLH), les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET)

et SDAGE, Plan de gestion des risques d'inondation ... etc.)

Dans ce cadre, le SCoT constitue un des documents de référence à prendre en compte pour les projets d'aménagement. Il contribue aussi à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de planification urbaine des communes ou de leurs groupements.



-4-

Représentation schématique de la hiérarchie des normes d'urbanisme (Ordonnance n° 2045-745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation des normes applicables aux documents d'urbanisme)

et les déplacements urbains (PDU) doivent présenter un rapport de compatibilité avec le SCoT tandis que celui-ci doit être compatible avec les *normes supérieures* (SRADDET, SAGE

Une gouvernance partagée

Désignés par les Communautés d'agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin, les délégués syndicaux du SCoT ont été installés en septembre 2020.



Composition du comité syndical du SCoT de LLHC au 16 mars 2023

L'équipe technique et administrative

L'équipe technique et administrative du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin compte 2 agents à temps complet et 5 agents à temps partiel. Au 31 décembre 2022, elle se compose comme suit :

- **M. Patrice DELATTRE**, directeur
- **Mme Lucie MENDES**, chargée de mission pour la mise en œuvre du SCoT
- **Mme Frédérique THIBERVILLE***, assistante administrative

- **Mme Béatrice HATTON***, responsable financière
- **M. Vincent KRAJEWSKI***, responsable juridique
- **M. David DEBOVE***, responsable informatique
- **Mme Anne JOLY***, gestionnaire de paie

* Agents à temps partiel

**LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE :
ACCOMPAGNER LES COMMUNES POUR LA PLANIFICATION URBAINE ET
LES AUTORISATIONS D'URBANISME**

En matière de planification urbaine et d'autorisation d'urbanisme, le syndicat mixte assure la mise en œuvre du SCoT en lien avec les communautés d'agglomération et les communes concernées. Ces missions sont les suivantes :

- **Suivi des travaux de révision et de modification des Plans Locaux d'Urbanisme** (suivi en amont du projet à la demande des communes, participation aux réunions de concertation, rédaction des avis réglementaires).
- **Avis sur la compatibilité avec le SCoT des demandes de permis de construire et de permis d'aménager** (notamment ceux dont la surface de plancher est supérieure à 5 000 m²).
- **De façon plus générale, le syndicat assure une mission de conseil aux communes à leur demande.** Il les accompagne dans leurs projets d'aménagement sur les volets relatifs au SCoT.

En 2022, le SCoT a été sollicité pour émettre un nombre croissant d'avis sur les projets de construction

Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'avis rendus annuellement	10	13	10	17	24	27

-6-

Les avis rendus sur les demandes d'autorisation d'urbanisme (PA et PC) en 2022

AIX NOULETTE : Construction de 40 logements dans deux immeubles en R+2 – Surface de plancher : 2855 m² - Emprise foncière : 0.41 ha

ANNAY-sous-LENS :

- **Aménagement d'un lotissement** de 31 lots et d'un macro lot, rue Desprez DEMEESTER – Surface de plancher : 5 970 m² - Emprise foncière : 2,1 ha
- **Construction d'un magasin LIDL** (Permis de construire modificatif), route de Lille- Surface de plancher : 2274 m² - Emprise foncière : 1.2 ha

CARVIN :

- **Aménagement d'un lotissement de 26 lots** – rue de Batna et chemin de Clarieux – Surface de plancher : 3960 m² - Emprise foncière : 1.55 ha
- **Réalisation d'un parc d'activités de 5 lots**- route de Lens - Surface de plancher de 15 000 m² - Emprise foncière de 3.87 ha
- **Extension de la zone d'activité « Mont Solau »** - Surface de plancher maximale envisagée : 82 835 m² - Emprise foncière : 10.9 ha
- **Construction d'une messagerie, parc d'activité « Mont Solau »** - surface de plancher : 10 636 m² - Emprise foncière : 6.2 ha
- **Construction d'un bâtiment industriel et de bureaux** - rue Elie Cartan, ZA du Château - surface de plancher : 6195 m² - Emprise foncière : 2.5 ha

DOURGES : Lotissement de 39 lots – rue de la Mairie- Surface de plancher : 6 560 m² - Emprise foncière : 3.3 ha

GIVENCHY-EN GOHELLE : Aménagement d'un lotissement de 32 lots - rue de l'Égalité - Surface de plancher : 4990 m² - Emprise foncière 2.9 ha

HARNES:

- **Aménagement d'un lotissement de 8 lots** –Rue de Lyon- Surface de plancher : 1200 m² – Emprise foncière : 0.43 ha
- Aménagement d'un lotissement (Permis d'aménager modificatif n°2), rues d'Odessa et d'Athènes
- **Construction de trois immeubles de 64 logements** - rue Barbusse - Surface de plancher : 4294 m²- Emprise foncière : 0.57 ha
- **Construction d'un immeuble de 25 logements collectifs** – rue Virel - Surface de plancher : 1768.20 m² - Emprise foncière : 0,12 ha.
- **Aménagement d'un lotissement de 58 lots et d'un macrolot** - rue Saint Dizier- Surface de plancher : 9980 m² - Emprise foncière : 3.81 ha

HENIN-BEAUMONT : Extension d'un foyer de vie et réhabilitation du pôle du Bord des Eaux - Surface de plancher créée : 292 m² - Surface de plancher totale : 5830 m² - Emprise foncière : 1.91 ha

LENS : Projet d'immeuble mixte – ZAC centralité, îlot Lallain –Avenue Alfred MAES - Surface de plancher : 5817 m²- Emprise foncière : 0.26 ha

LIEVIN : Création d'un parc d'activités destiné à accueillir des entreprises et des installations de sport, santé et bien-être – VIVALLEY - surface de plancher : 53 450 m² - Emprise foncière : 8.26 ha

-7-

MAZINGARBE :

- **Aménagement d'un lotissement de 63 parcelles et 2 îlots de 59 logements**- rue Jean Moulin – Surface de plancher : 9950 m² - Emprise foncière : 4,09 ha
- **Construction de 20 logements (6 individuels et 14 collectifs)**- rue Auguste Leroux – Surface de plancher : 1 190 m² - Emprise foncière : 0.58 ha
- **Viabilisation d'une zone commerciale et d'activités**, rue Léon Blum (à cheval sur NOEUX-LES-MINES et MAZINGARBE)- Surface de plancher : 150 000 m² - Emprise foncière : 18.88 ha dont 9.2 ha sur MAZINGARBE
- **Construction d'un béguinage de 14 logements**, rue Louis THOMAS - surface de plancher : 991.2 m² - emprise foncière : 0.85 ha

NOYELLES-SOUS-LENS : Aménagement d'un écoquartier de 116 logements- Surface de plancher de 9900 m² - Emprise foncière : 3.7 ha

NOYELLES-SOUS-LENS et SALLAUMINES : Extension d'un parc de bâtiments d'entreposage dans la ZAE Averlans – Surface plancher : 2 373 m² - Emprise foncière : 0.86 ha

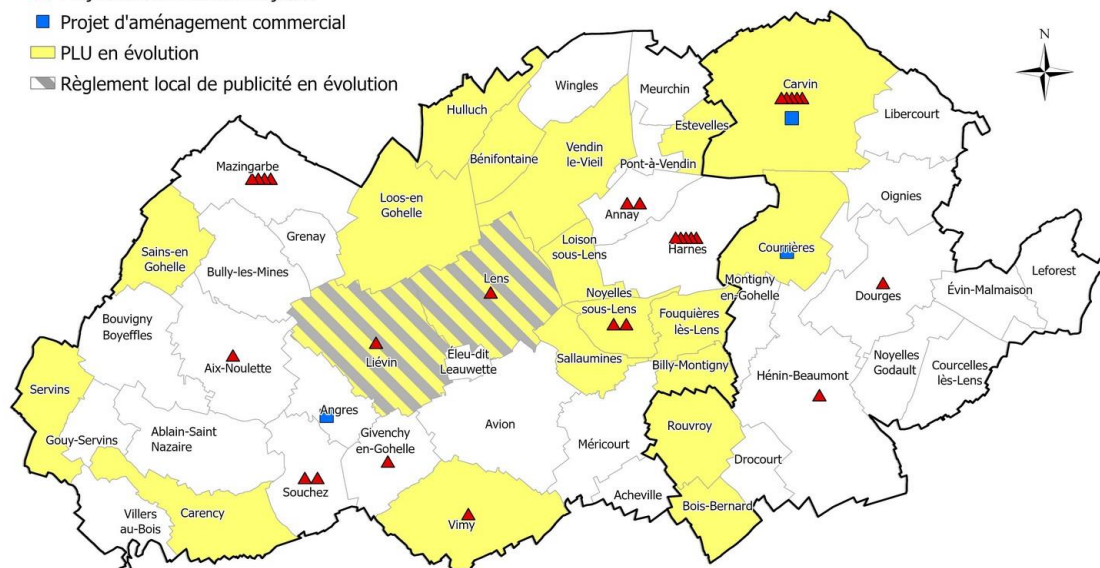
SOUCHEZ :

- **Construction de 2 immeubles de 45 logements** - rue Pasteur – Surface de plancher : 2998 m² - Emprise foncière : 0.58 hectares
- **Construction de 25 logements collectifs** – Emprise foncière t : 5 977 m²

VIMY : Lotissement de 4 lots– Rue Voltaire - Surface de plancher de 1160 m² - Emprise foncière : 0.13 ha

Légende

- ▲ Projet de construction majeure
- Projet d'aménagement commercial
- PLU en évolution
- ▨ Règlement local de publicité en évolution



Avis sur les projets d'aménagement majeurs et l'évolution des documents locaux d'urbanisme en 2022 (Réalisation : SIG-CAHC)

EVOLUTION DES PLANS LOCAUX D'URBANISME : LES AVIS RENDUS EN 2022

BILLY- MONTIGNY : modification simplifiée du PLU

BOIS-BERNARD : révision allégée du PLU, réunion d'examen conjoint des PPA.

FOUQUIERES-LEZ-LENS : révision allégée, réunion d'examen conjoint des PPA

LOISON-SOUS-LENS : projet de la révision allégée n° 2 et de la modification n°1

LOOS-EN-GOHELLE : Révision allégée du PLU, réunion d'examen conjoint des PPA

NOYELLES-SOUS-LENS : révision allégée du PLU, réunion d'examen conjoint des PPA

ROUVROY : Mise en compatibilité du PLU pour la création d'une aire d'accueil des gens du voyage.

SAINS-EN-GOHELLE : Modification simplifiée n°1 du PLU et modification simplifiée n°2 du PLU

SERVINS : modification simplifiée du PLU

VENDIN-LE-VIEIL : Elaboration du PLU

VIMY : révision allégée du PLU prescrite par délibération du 08 avril 2021, réunion d'examen conjoint des PPA

Dossiers en cours au 31 décembre 2022 :

- **Révision générale de PLU** : CARVIN, COURRIERES, ESTEVELLES, HULLUCH, LIEVIN, ROUVROY, SALLAUMINES
- **Elaboration de PLU** : CARENCY
- **Modification de PLU** : BENIFONTAINE et LENS

SUIVI DE L'ELABORATION DES REGLEMENTS LOCAUX DE PUBLICITE (RLP) - Dossiers en cours au 31 déc. 2022

- *Elaboration du RLP de LIEVIN et LENS*

LES DOSSIERS D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Le SCoT est consulté à chaque demande d'autorisation d'urbanisme commerciale (surfaces de vente de plus de 1 000m²) ; un avis est rendu lors des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC) dans lesquelles siège le Président du SCoT. Les avis ont concerné les trois projets suivants :

- Extension du pôle Intermarché à CARVIN, avis favorable de la CDAC le 9 mai 2022
- Création de l'enseigne JYSK à COURRIERES, avis favorable de la CDAC le 7 juin 2022
- Création d'un drive LECLERC à ANGRES, avis favorable de la CDAC le 4 août 2022



Parc de la Glissoire à AVION
Crédit Photo PMA / Jean-Michel André

CONTRIBUTIONS DU SCOT POUR L'ÉLABORATION DES DOCUMENTS DE PROGRAMMATION URBAINE

- **Participation aux réunions de concertation (Comité technique et de pilotage) :**
 - Elaboration des Plans Locaux de l'Habitat n°3 de la CALL et de la CAHC
 - Elaboration du Plan Climat Air Energie (PCAET) de la CALL
- **Participation aux comités techniques de suivi du Plan de Déplacements Urbains (Artois Mobilité) :**
 - 25 février 2022 : groupe de travail dressant le bilan intermédiaire du suivi et de mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains

Participation aux 16^{èmes} Rencontres Nationales des SCoT

Le SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin adhère à la Fédération Nationale des SCoT (www.fedescot.org) depuis janvier 2020. Cette fédération regroupe 328 SCoT du pays. En juin 2022, elle tenait ses 16^{èmes} rencontres nationales à Besançon sur le thème « **Vers de nouveaux modèles d'aménagement des territoires** » qui a réuni près de 400 participants. Elus et techniciens ont pu s'exprimer durant trois jours sur cette thématique.

Participation aux travaux de la conférence régionale des SCoT

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 a institué une Conférence des SCoT au sein de chaque région française dans le but de formaliser des propositions dans le cadre de la modification et/ou révision des SRADDET. Durant l'année 2022, le SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin a donc mené un travail collaboratif technique et politique avec les autres SCoT des Hauts-de-France.

A l'initiative de Françoise Rossignol, Présidente du SCOTA et 1ère Vice-Présidente de la Fédération Nationale des SCoT, les membres de la conférence se sont ainsi réunis à cinq reprises en 2022 pour formuler des propositions qui ont été adoptées le 17 octobre à l'unanimité.

Les propositions faites au Conseil Régional sont notamment les suivantes :

1. Affirmer la solidarité nationale et régionale (notamment pour les projets d'intérêt général majeur d'envergure nationale et régionale)
2. Soutenir une solidarité interterritoriale basée sur la complémentarité des territoires
3. Réexaminer les objectifs du SRADDET pour la réduction de la consommation d'ENAF à l'horizon 2030 et après 2030 pour se mettre en conformité avec les objectifs de la loi Climat et Résilience et en tenant compte de la renaturation dès aujourd'hui
4. Privilégier une approche qualitative concernant la mobilisation du foncier en renouvellement urbain
5. Accompagner les territoires dans l'observation de la consommation foncière
6. Affirmer l'OCS2D régionale comme un outil de mesure de la consommation foncière
7. Faciliter la traduction des objectifs du SRADDET modifié dans les documents de planification
8. Accompagner les territoires dans la traduction opérationnelle des objectifs régionaux
9. Réaffirmer la gouvernance et la légitimité de la Conférence des SCoT

AVANCEMENT DE L'ELABORATION DU NOUVEAU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Pourquoi un nouveau SCoT ? Le schéma de cohérence territoriale en vigueur a été approuvé en 2008. Certaines de ses dispositions restent d'actualité notamment dans les domaines de l'environnement, du développement économique et commercial et de l'aménagement urbain (voir le document d'orientations générales sur www.scot-llhc.fr) Néanmoins, le SCoT de 2008 est un document de première génération et il nécessite d'être adapté aux évolutions législatives et du territoire.

-10-

TRAVAUX MENES EN 2022 – ELABORATION DU PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE DU FUTUR SCOT

Un travail réalisé en concertation

Le projet d'aménagement stratégique définit les grandes orientations d'aménagement sur le territoire du SCoT à un horizon de 20 ans. Après l'établissement du diagnostic territorial, l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) a été conduite dans le cadre d'un **processus continu d'association des élus du territoire** tout au long de l'année 2022 comme l'illustrent les nombreuses réunions de travail qui se sont tenues.

- Le 8 mars 2022 : Conférence des Maires – Articulation du diagnostic territorial avec le PAS. Près de cinquante élus se sont réunis à **Liévin** pour en débattre.
- Réunion des Présidents des EPCI (1er mars et 16 septembre 2022)
- Le 5 avril 2022, séminaire au **Louvre-Lens Vallée** et le 23 mai 2022, séminaire au **Centre d'Histoire de Souchez** sous la forme d'une commission SCOT élargie ;
- Lors des réunions sectorielles en présence des maires en juin 2022 :
 - **A Noyelles-sous-Lens** pour les communes du cœur urbain
 - **A Givenchy-en-Gohelle** pour le secteur des Collines de l'Artois
 - **A Carvin** pour les communes du secteur nord
- Lors des commissions thématiques : 10 janvier 2022 à **Méricourt**, 18 octobre 2022 à **Montigny-en-Gohelle** et 8 février 2023 à **Noyelles-Godault**.

→ Lors de la réunion des **exécutifs des deux agglomérations** le 10 décembre 2022

L'état d'avancement des travaux a aussi été inscrit à l'ordre du jour de trois réunions du **comité syndical** du SCoT (16 mars, le 11 juillet et le 8 décembre 2022) pour tirer les enseignements des réunions de concertation ;

Parallèlement aux réunions politiques, **plusieurs réunions techniques** se sont tenues entre les techniciens des Communautés d'agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin et le Syndicat mixte du SCoT, ainsi qu'avec ceux des villes inscrites dans les programmes nationaux de revitalisation de Petites Villes de Demain et Action Cœur de Ville. Ces comités techniques ont été thématiques (commerce, environnement, consommation foncière) ou transversaux.

Enfin, l'élaboration du PAS a été réalisée en association étroite avec les **personnes publiques associées** à travers plusieurs réunions techniques bilatérales en amont des réunions multilatérales dont celle qui s'est tenue le 29 novembre 2022 à Liévin avec l'ensemble de personnes publiques associées.



Conférence des maires du 17 janvier 2023 – Billy-Montigny – Crédit photo : SM-SCoT

-11-

Un Projet d'aménagement stratégique composé de trois grandes dynamiques

Les réflexions et les échanges menés au cours de ces réunions de travail ont abouti à dégager trois grandes dynamiques d'aménagement pour les 20 prochaines années :

- **GRANDE DYNAMIQUE 1 : BIEN VIVRE DANS LES VILLES ET VILLAGES DU SCOT**
- **GRANDE DYNAMIQUE 2 : AMELIORER LA SANTE ET LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT, CONDITIONS ESSENTIELLES A L'EPANOUISSEMENT DES HABITANTS.**
- **GRANDE DYNAMIQUE 3 : AFFIRMER LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE DU SCOT DANS LES HAUTS-DE-FRANCE ET AU-DELA**

La déclinaison de ces trois grandes dynamiques donneront lieu à des échanges supplémentaires début 2023 et seront mise au débat lors d'une séance du comité syndical (selon les dispositions de l'article L143-18 du code l'urbanisme).

LE CALENDRIER PREVISIONNEL D'ELABORATION DU NOUVEAU SCoT

Le calendrier de révision du SCoT tient compte des sujétions liées à la procédure :

- Les enjeux sur le plan du développement et de l'aménagement du territoire, nécessitent l'association des forces vives du territoire (Collectivités, services de l'Etat, chambres consulaires, monde associatif et population)
- L'élaboration d'un SCoT impose des temps réglementaires et incompressibles de consultation
- Enfin, la révision d'un SCoT entraîne un investissement technique important.

Aussi, le calendrier prévisionnel a été ajusté aux échéances suivantes :

- **1^{er} trimestre 2024** :
 - o Finalisation du document d'orientation et d'objectifs et arrêt de projet
 - o Consultations réglementaires
- **2^{ème} trimestre 2024** : enquête publique
- **Fin 2024** : approbation du nouveau SCoT



Lycée Béhal de LENS
Crédit photo : PMA/ Jean-Michel André

-12-

L'exercice financier 2022 (compte administratif de l'exercice 2022)

L'exercice 2022 fait apparaître un excédent global de 408 K€ avant report contre 469 K€ en 2021

	2019	2020	2021	2022
Fonctionnement	108 K€	90 K€	53 K€	78 K€
Investissement	358 K€	361 K€	416 K€	330 K€
Total	466 K€	451 K€	469 K€	408 K€

1. Exercice 2022 : Une section de fonctionnement en hausse

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution 2022/2021
<i>Charges à caractère général</i>	24 056	11 324	13 826	14 472	23 286	61%
<i>charges de gestion courante</i>	12 159	12 219	13 989	16 493	16 714	1%
<i>Ressources humaines</i>	67 598	59 721	85 780	101 898	155 041	52%
Total Dépenses de gestion	103 813	83 264	113 595	132 863	195 041	47%

A hauteur de 47%, la hausse des dépenses de fonctionnement s'explique par :

- o L'ajustement des dépenses de personnel avec la prise d'effet en année pleine du recrutement du 21 septembre 2021, l'évolution du GVT (glissement-Vieillesse-Technicité), l'évolution du point d'indice en juillet 2022.
- o L'évolution des dépenses courantes liées aux activités récurrentes du SCOT et à la hausse des charges locatives (+5 500 €).
- o La sous-consommation à l'inverse, des dépenses de concertation : 2 800€ ont été dépensés pour une prévisionnel de 63 000 € qui s'explique notamment par le déroulement des réunions de

concertation (20 réunions pour 37 prévues) ,la mise à disposition gratuite de la plupart des salles, la limitation des frais de réception, la mise en place différée des documents ou outils de communication.

Parallèlement après une baisse régulière eu égard aux excédents accumulés sur la base de dépenses qui avaient ralenti (diminution et turn over du personnel- fonctionnement réduit- attente de la mise en œuvre de la révision du SCOT...), les participations ont été stabilisées jusqu'à 2026 à hauteur de 110 000 par EPCI pour garantir :

- Le fonctionnement du syndicat au regard de la montée en charge de ses activités
- l'amortissement du coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage en terme d'études et d'animation technique (34,5 K€/an en année pleine)

L'épargne nette redevient ainsi positive

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	100 000	100 026	100 009	100 002	220 125	120%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	103 813	83 264	113 595	132 863	195 399	47%
EPARGNE DE GESTION	-4 843	16 762	-13 587	-32 861	24 726	
intérêts des emprunts	0					
EPARGNE BRUTE	-4 843	16 762	-13 587	-32 861	24 726	
capital des emprunts	0					
EPARGNE NETTE	-4 843	16 762	-13 587	-32 861	24 726	

2. Une section d'investissement qui porte l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la révision :

-13-

Les dépenses acquittées au groupement de bureaux d'études (ALGOE-VIZEA-AID- Avocats GOUTAL et associés) retenu pour la révision du SCOT se sont élevées à 74 700 € pour les prestations suivantes du marché :

- Consolidation du Diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement
- Synthèse du diagnostic territorial,
- Production cartographique,
- Elaboration du projet d'Aménagement Stratégique
- Animation technique des réunions de concertation.

Par ailleurs 9 024 € ont été affectés à la refonte par un prestataire (Telmédia) du système d'administration du site internet du syndicat mixte.

	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'équipement	0	0	1 317	4 842	84 084
Brevets et logiciels	0	0	0	0	9 024
Matériel informatique	0	0	1 317	1 472	360
Etudes liées aux documents d'urbanisme	0	0	0	3 370	74 700
Autres immobilisations	0	0			
Recettes d'investissement	6 497	0	0	55 000	0
Subventions et dotation d'investissement reçues	0	0	0	55 000	0
FCTVA	6 497	0	0	0	0
BESOIN FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT	-6 497	0	1 317	-50 158	84 084
EPARGNE NETTE	-4 843	16 762	-13 587	-32 861	24 726
SOLDE/variation excédent	1 654	16 762	-14 903	17 297	-59 358
excédent global de clôture	449 083	465 846	450 942	468 239	408 881

Cet excédent en investissement est affecté à la mise en œuvre de la révision du SCOT via le reste engagé du marché ALGOE à hauteur de 240 K€, cette prestation est en effet étalée sur 3 ans (2022/2024). 90K€ restent ainsi disponibles en investissement pour le budget 2023.



Evin-Malmaison - Crédit photo : PMA/ Jean-Michel André



Fête de l'eau au bord de la Souchez – Crédit photo : Ville de Courrières

-15-

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LENS-LIEVIN-HENIN-CARVIN

242 bld Albert Schweitzer - BP 156 - 62253 Hénin-Beaumont
contact@scot-llhc.fr - Tél. 03 21 43 59 51
Site internet : scot-llhc.fr